



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 décembre 2012
Français
Original : anglais

Lettre datée du 11 décembre 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux que le Conseil de sécurité a menés durant le mois de septembre 2012, sous la présidence de l'Allemagne (voir annexe), établi sous ma responsabilité à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Allemagne
auprès l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Peter **Wittig**



**Annexe à la lettre datée du 11 décembre 2012 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité
durant le mois de septembre 2012, sous la présidence
de l'Allemagne**

Introduction

En septembre 2012, sous la présidence de l'Ambassadeur et Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies, Peter Wittig, le Conseil de sécurité a adopté quatre résolutions et une déclaration du Président, et publié neuf déclarations à la presse. Il a tenu une réunion de haut niveau sur la paix et la sécurité au Moyen-Orient présidée par le Ministre allemand des affaires étrangères, Guido Westerwelle. Il a également tenu un débat public sur le sort des enfants en temps de conflit armé.

Afrique

République démocratique du Congo

Le 18 septembre, dans le cadre de consultations plénières, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, a rendu compte au Conseil de la visite qu'il a effectuée en République démocratique du Congo, au Rwanda et en Ouganda du 9 au 16 septembre pour préparer la réunion de haut niveau organisée par le Secrétaire général sur l'est de la République démocratique du Congo le 27 septembre 2012. Les membres du Conseil ont salué les initiatives prises par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la Communauté de développement de l'Afrique australe et l'Union africaine (UA) pour aider à résoudre la crise. Ils ont affirmé avec insistance qu'il fallait trouver une solution politique, s'attaquer aux causes profondes du conflit et faire cesser toute aide extérieure aux milices actives dans l'est de la République démocratique du Congo. Ils ont encouragé le dialogue et le renforcement de la confiance entre Kinshasa et Kigali, et se sont félicités à cet égard de la mise en place du Mécanisme conjoint de vérification élargi.

Libéria

Le 6 septembre, le Conseil a tenu une séance privée avec les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police à la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL). Il a entendu un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Libéria, Karin Landgren, qui a expliqué que la réduction progressive des activités de la Mission en matière de sécurité constituerait un moment charnière pour la MINUL comme pour le pays. Soulignant que le maintien et la préservation de la stabilité au Libéria sont une priorité commune, elle a insisté sur la nécessité de veiller à ce que la transition soit menée à bien avec le plus grand soin et bénéficie de ressources suffisantes. Elle a demandé aux pays qui fournissent du personnel de police de ne pas ménager leurs efforts, de manière à resserrer au

maximum les liens qui unissent la MINUL et la Police nationale libérienne pour ce qui est de la formation et du conseil. En ce qui concerne l'insécurité qui continuait de régner aux abords de la frontière avec la Côte d'Ivoire, elle a fait observer que le déploiement d'une équipe spéciale conjointe par le Gouvernement libérien avait porté ses fruits, de même que l'assistance prêtée par la MINUL à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) pour la surveillance des frontières. Les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police ont souligné l'importance de la coopération entre missions et certains ont manifesté leur intérêt à l'égard de la Police nationale libérienne, qui a besoin d'appui.

Le 11 septembre, le Conseil a tenu une séance d'information et des consultations plénières sur la MINUL. Il a entendu la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Libéria, l'Ambassadeur de la Suède et Président de la formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix, Staffan Tillander, et l'Ambassadrice et Représentante permanente du Libéria, Marjon Kamara. La Représentante spéciale a déclaré avec force que l'amélioration des conditions de sécurité au Libéria ne dépendait pas seulement de la réforme du secteur de la sécurité mais qu'elle tenait aussi aux mesures qui seraient prises en faveur de la réconciliation et à la mise en place de réformes politiques structurelles. Pour ce qui est de l'insécurité le long de la frontière avec la Côte d'Ivoire, la MINUL et l'ONUCI continueraient de coopérer étroitement, la coopération entre le Libéria et la Côte d'Ivoire pouvant quant à elle être améliorée. La reconfiguration prévue de la MINUL, dont l'effectif militaire devait diminuer de 4 200 hommes au cours des trois prochaines années, devait permettre un transfert progressif des compétences en matière de sécurité aux autorités libériennes. Les membres du Conseil ont approuvé la reconfiguration de la MINUL envisagée, certains soulignant qu'il convenait d'être prudent vu que les conditions de sécurité demeuraient précaires près de la frontière. Les membres du Conseil ont rappelé qu'il fallait que les autorités libériennes accordent davantage d'importance à la réconciliation nationale, à la réforme constitutionnelle et à la décentralisation, et qu'un dialogue national ouvert à tous ait lieu. Ils se sont félicités de l'étroite coopération entre la MINUL et l'ONUCI et ont souhaité que la coopération régionale soit renforcée dans le but d'accroître la sécurité.

Le 17 septembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2066 (2012) prorogeant le mandat de la MINUL de 12 mois, jusqu'au 30 septembre 2013. Par cette résolution, il a également décidé de réduire la composante militaire de 1 990 hommes au cours de ce mandat en tenant compte des conditions régnant dans la zone d'opérations et d'ajouter au plus vite trois unités de police constituées à la composante police, le déploiement de la première d'entre elles devant avoir lieu en janvier 2013 au plus tard. Par ailleurs, il a encouragé la MINUL et l'ONUCI à resserrer leur coopération pour contribuer à la stabilisation de la zone frontalière.

Soudan et Soudan du Sud

Le 6 septembre, le Conseil a tenu des consultations plénières sur le Soudan et le Soudan du Sud, au cours desquelles il a entendu un exposé de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, Haile Menkerios, qui a évoqué la situation sur le terrain, l'application de la résolution 2046 (2012) et les négociations en cours entre les deux pays à Addis-Abeba.

Le 20 septembre, à l'occasion de consultations plénières sur le Soudan et le Soudan du sud, le Conseil a de nouveau entendu l'Envoyé spécial, qui a rendu compte des négociations d'Addis-Abeba, lesquelles étaient entrées dans une phase décisive peu avant l'arrivée des deux chefs d'État, ainsi que de la situation le long de la frontière entre les deux pays et de la crise humanitaire qui frappe les États soudanais du Kordofan méridional et du Nil Bleu.

Le 20 septembre, le Conseil a tenu des consultations plénières sur les sanctions visant le Soudan. L'Ambassadeur, Représentant permanent de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan, Néstor Osorio, l'a informé des travaux dudit comité.

Le 21 septembre, le Conseil a publié une déclaration à la presse sur le Soudan et le Soudan du Sud dans laquelle il s'est félicité de la reprise des négociations sous les auspices du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA et a affirmé qu'il incombait aux deux présidents de régler les problèmes restants, conformément à la feuille de route de l'UA et aux décisions du Conseil. Il y mentionnait aussi la situation humanitaire dans les États soudanais du Kordofan méridional et du Nil Bleu, et exhortait le Gouvernement du Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord à entamer des négociations directes.

Le 28 septembre, le Conseil a publié une déclaration à la presse sur le Soudan et le Soudan du Sud, dans laquelle il a salué avec enthousiasme les accords conclus la veille à Addis-Abeba par les deux présidents, souligné qu'il importait au plus haut point que les accords soient immédiatement et intégralement appliqués et demandé aux parties de s'accorder sur les questions en suspens.

Somalie

Le 18 septembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2067 (2012) sur la Somalie. Dans ce texte, il s'est félicité des progrès accomplis au cours des 12 mois écoulés, couronnés par l'élection du nouveau Président, a exprimé sa détermination à travailler en étroite collaboration avec les nouvelles institutions somaliennes et a souligné le rôle décisif qui revenait aux nouvelles autorités en vue de parvenir à la réconciliation, la paix durable et la stabilité du pays. Il a en outre déclaré attendre avec intérêt l'examen interinstitutions de la présence des Nations Unies en Somalie et prié le Secrétaire général de lui faire des recommandations le 31 décembre 2012 au plus tard.

Le 21 septembre, le Conseil a publié une déclaration à la presse condamnant les attentats terroristes perpétrés la veille à Mogadiscio, dans laquelle il a réaffirmé sa détermination à soutenir la Somalie dans ses efforts de paix et de réconciliation.

Sierra Leone

Le 11 septembre, le Conseil a tenu une séance d'information et des consultations plénières consacrées au Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL). Le Représentant exécutif du Secrétaire général chargé du BINUCSIL, Jens Anders Toyberg-Frandzen, l'Ambassadeur, Représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix, Guillermo Rishchynski, et l'Ambassadeur et Représentant

permanent de la Sierra Leone auprès de l'Organisation des Nations Unies, Shekou Touray, ont informé le Conseil des faits nouveaux survenus dans le pays à l'approche des élections présidentielle, législatives et locales prévues le 17 novembre. Les membres du Conseil ont affirmé vigoureusement que la tenue d'élections libres, équitables et pacifiques constituerait une nouvelle avancée dans la consolidation de la paix et qu'ils comptaient sur toutes les parties prenantes pour respecter les engagements pris dans la déclaration du 18 mai 2012. Le Conseil s'est également penché sur la période postélectorale et a noté qu'il faudrait accorder une plus grande attention aux causes profondes du conflit en Sierra Leone, ainsi qu'au chômage des jeunes et à la gestion des ressources naturelles.

Pour ce qui est du BINUCSIL, les membres du Conseil ont décidé de proroger son mandat de six mois jusqu'au 31 mars 2013 et de réexaminer ledit mandat début 2013, après l'envoi d'une mission d'évaluation technique chargée de faire des recommandations sur la planification précise de la transformation du Bureau en une traditionnelle équipe de pays des Nations Unies.

Le 12 septembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2065 (2012), dans laquelle il a prorogé le mandat du BINUCSIL de six mois et prié le Secrétaire général de lui soumettre, le 15 février 2013 au plus tard, un rapport contenant des propositions détaillées et un calendrier pour la relève, le retrait et la stratégie de désengagement du Bureau.

Libye

Le 12 septembre, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Jeffrey Feltman, sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) avant de tenir des consultations plénières. Le Conseil était saisi du rapport du Secrétaire général sur la Mission (S/2012/675), publié le 30 août 2012. Dans son allocution, le général adjoint aux affaires politiques a condamné avec la plus grande fermeté l'attaque perpétrée le 11 septembre à Benghazi (Libye) contre les locaux diplomatiques des États-Unis, dans laquelle quatre membres du personnel diplomatique américain ont été tués. Son intervention a essentiellement porté sur l'évolution de la situation en Libye sur le plan politique et dans le domaine de la sécurité et sur les activités menées par la MANUL depuis le 1^{er} mars 2012, notamment les mesures qu'elle a prises dans la perspective de continuer de répondre aux besoins particuliers de la Libye une fois le nouveau gouvernement élu. Au cours des consultations, les membres du Conseil ont accueilli avec intérêt le rapport du Secrétaire général et salué la nomination de son Représentant spécial pour la Libye et Chef de la MANUL, Tarek Mitri. À l'instar du Secrétaire général, ils ont jugé que les élections du 7 juillet posaient un jalon important dans la transition démocratique libyenne. Ils se sont félicités d'autres avancées sur la voie de la transition comme l'élection du Congrès national général et de son président, M. Al-Magariaf. Les membres du Conseil ont souligné que l'élaboration de la constitution revêtait une grande importance, notamment pour ce qui est de satisfaire les revendications régionales et de garantir et protéger les droits de l'homme. Ils sont largement convenus avec le Secrétaire général qu'il subsistait des problèmes d'insécurité et des difficultés politiques de taille.

Le Conseil a en outre insisté sur le fait que la lutte contre la prolifération des armes exigeait une réforme globale du secteur de la sécurité permettant notamment d'améliorer la sécurité aux frontières. Les membres ont aussi affirmé avec force

qu'il fallait améliorer la situation en matière de droits de l'homme, notamment celle des détenus, des travailleurs migrants et des autres étrangers. Ils se sont par ailleurs félicités de l'appui que la MANUL a apporté aux autorités et au peuple libyens aux fins de la transition. Enfin, ils ont pris note du diagnostic du Secrétaire général, selon lequel le mandat actuel de la MANUL donne à celle-ci les moyens de répondre aux besoins du futur gouvernement. Lors des consultations et dans une déclaration à la presse, les membres du Conseil ont condamné unanimement et avec la plus grande fermeté l'attaque ayant visé la mission et le personnel diplomatiques des États-Unis à Benghazi.

Guinée-Bissau

Le 18 septembre, le Conseil a tenu des consultations plénières sur la Guinée-Bissau. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a donné des informations sur le rétablissement de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau, conformément à la résolution 2048 (2012). Les membres du Conseil ont fait part de leur préoccupation face à l'impasse politique dans laquelle le pays reste bloqué et ont à nouveau invité les différents acteurs à renforcer le dialogue et la coordination. Ils ont en outre étudié la possibilité d'établir une feuille de route aux fins de la transition.

Paix et sécurité en Afrique (région du Sahel)

Le 17 septembre, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques sur la paix et la sécurité en Afrique et, plus précisément, sur la situation au Sahel, en particulier au Mali. À ce propos, le Conseil a aussi entendu un exposé du Représentant permanent de la Côte d'Ivoire auprès de l'Organisation des Nations Unies, Youssoufou Bamba, qui s'exprimait au nom de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Les membres du Conseil se sont félicités des progrès réalisés dans l'élaboration de la stratégie régionale intégrée de l'ONU pour le Sahel demandée dans la résolution 2056 (2012). Ils ont pris acte de la démarche entreprise par l'Organisation pour mettre la dernière main à sa stratégie pour le Sahel en concertation avec les États de la région, les organisations régionales et autres organisations concernées et les partenaires internationaux. Ils ont déclaré attendre avec intérêt l'achèvement du document stratégique et la formulation de propositions relatives aux dispositifs qui permettraient la mise en œuvre coordonnée de la stratégie intégrée de l'ONU pour le Sahel.

Le 21 septembre, le Conseil a publié une déclaration à la presse dans laquelle il a appelé les autorités de transition maliennes à poursuivre leurs efforts en vue du renforcement des institutions démocratiques et du rétablissement de l'ordre constitutionnel moyennant la tenue d'élections à l'issue de la période de transition. Les membres du Conseil se sont à nouveau dits préoccupés par la situation humanitaire et l'insécurité dans le nord du pays, ainsi que par la présence d'éléments terroristes appartenant, entre autres, à Al-Qaida au Maghreb islamique et à des groupes de la même mouvance. Le Conseil a pris acte de la demande d'aide que le Gouvernement provisoire malien a adressée à la CEDEAO et s'est déclaré prêt à étudier toute proposition réaliste que celle-ci pourrait faire en réponse.

Asie

Afghanistan

Le 20 septembre, le Conseil a tenu un débat sur la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), aux fins duquel il était saisi d'un rapport du Secrétaire général consacré à la situation en Afghanistan et à ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (A/67/354-S/2012/703). Le Ministre afghan des affaires étrangères, Zalmay Rassoul, a participé au débat. Le Représentant spécial pour l'Afghanistan et Chef de la MANUA, Ján Kubiš, a informé le Conseil de la situation.

Le Représentant spécial s'est réjoui qu'à l'occasion des Conférences de Kaboul et de Tokyo, le Gouvernement afghan et la communauté internationale aient réaffirmé leurs engagements mutuels à long terme, et il a salué les progrès accomplis dans le cadre du processus d'Istanbul. Il s'est félicité du maintien de la dynamique enclenchée par cette initiative et du démarrage progressif des activités des différents groupes de travail sur les mesures de confiance. Il a aussi salué les organisations régionales, et tout particulièrement l'Organisation de Shanghai pour la coopération et l'Organisation du Traité de sécurité collective, qui ont manifesté une intention de plus en plus nette de participer à un dialogue structuré avec l'Afghanistan et la MANUA dans l'intérêt de l'Afghanistan et, plus largement, de la région.

Le Représentant spécial a déclaré que la transition était bien engagée en matière de sécurité, les trois premières tranches étant en cours de réalisation. Le nombre de victimes civiles avait baissé au cours des huit premiers mois de l'année 2012 par comparaison avec la même période de l'année précédente même si, en août, la MANUA avait enregistré un nombre de victimes civiles élevé, qui n'avait été dépassé qu'une fois depuis qu'elle faisait ce bilan mensuel.

D'après le Représentant spécial, cette baisse ne rend pas compte des améliorations apportées aux structures institutionnelles, indispensables pour la stabilisation à long terme, et n'a pas modifié le sentiment d'insécurité qui prévaut dans la population afghane.

En ce qui concerne les futures activités de la MANUA, le Représentant spécial a souligné qu'elles pourraient pâtir des réductions budgétaires prévues. Pour continuer de remplir ses fonctions essentielles de la façon la plus efficace, la MANUA a procédé à une évaluation de l'importance relative de ses programmes. Le Représentant spécial a assuré au Conseil que les missions de bons offices, la préparation de l'élection présidentielle de 2014, la réconciliation nationale et l'amélioration de la situation des droits de l'homme demeuraient, ainsi que la coordination entre les donateurs, des priorités de la MANUA.

Amérique latine

Haïti

Le 12 septembre 2012, le Conseil a tenu une séance privée avec les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Le Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti, Mariano Fernández, a informé les participants de la teneur du

récent rapport du Secrétaire général (S/2012/678), qui portait notamment sur les conditions de sécurité dans le pays et les activités de la MINUSTAH.

Moyen-Orient

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 17 septembre 2012, le Conseil a entendu un exposé du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Robert Serry, sur la situation dans la région, puis il a tenu des consultations plénières. Le Coordonnateur spécial a déclaré que la viabilité même de la solution des deux États était menacée par la stagnation sur le plan politique, la poursuite du conflit et le maintien de l'occupation. Il a insisté sur le caractère pressant de la question du déficit budgétaire de l'Autorité palestinienne, compte tenu notamment des manifestations récentes en Cisjordanie. Israël avait anticipé certains transferts de recettes fiscales afin que l'Autorité puisse payer ses fonctionnaires mais il n'en restait pas moins nécessaire d'obtenir d'urgence de nouvelles contributions et le versement des sommes promises par les donateurs. L'absence de perspective politique aggravait le sentiment de frustration de la population palestinienne et menaçait les progrès accomplis dans la construction d'un État opérationnel. Le Coordonnateur spécial a dit qu'un pic de violence avait été constaté, notamment du fait de la stratégie du « prix à payer » appliquée par les colons extrémistes. Il a affirmé qu'il importait, pour assurer la viabilité d'un futur État palestinien, de permettre aux Palestiniens d'accéder à la zone C de la Cisjordanie et de développer cet espace. Préoccupés par la situation financière de l'Autorité palestinienne, les membres du Conseil ont invité les donateurs, notamment arabes, à accroître leur aide. Ils ont en outre pris note de l'inquiétante montée de la violence des colons en Cisjordanie. Certains ont souhaité la tenue rapide d'une réunion des principaux responsables du Quatuor. Nombre d'entre eux ont condamné les implantations illégales dans le territoire palestinien occupé. Tous ont condamné une nouvelle fois les attaques menées contre le personnel et les locaux de missions diplomatiques après la diffusion d'une vidéo diffamatoire.

Le 26 septembre 2012, le Conseil a tenu un débat de haut niveau sur la paix et la sécurité au Moyen-Orient, auquel ont participé le Ministre allemand des affaires étrangères, qui assurait la présidence, et ses homologues de l'Afrique du Sud, de l'Azerbaïdjan, de la Chine, de la Colombie, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de la France, du Guatemala, du Maroc, du Royaume-Uni et du Togo. À cette occasion, le Conseil a entendu des exposés du Secrétaire général de l'ONU et du Secrétaire général de la Ligue des États arabes, Nabil Elaraby.

Le Secrétaire général de l'ONU a mis en avant les transformations du monde arabe qui ont, selon lui, donné à la Ligue des États arabes une nouvelle motivation. Il a fait observer que les deux organisations avaient concouru à ce que les élections historiques tenues en Tunisie et en Libye se déroulent dans la transparence. En ce qui concerne la Syrie, la Ligue des États arabes avait participé aux activités de la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne (MISNUS) et nommé, en concertation avec l'ONU, l'Envoyé spécial conjoint des deux organisations en Syrie, Kofi Annan, puis leur Représentant spécial conjoint, Lakhdar Brahimi. Le Secrétaire général a mentionné quatre domaines qui méritaient une attention particulière : l'amélioration des échanges d'informations, notamment par

le dialogue entre les secrétariats des deux organisations, l'éventuelle installation du Bureau du Représentant spécial conjoint pour la Syrie au Caire, la priorité à donner à la prévention des conflits et l'étude de nouvelles possibilités de collaboration dans des domaines tels que l'énergie durable.

Le Secrétaire général de la Ligue des États arabes a déclaré que la paix et la sécurité internationales reposaient fondamentalement sur l'efficacité et la crédibilité du Conseil et sur l'application stricte de ses résolutions. En ce qui concerne la question palestinienne comme la situation en Syrie, il a engagé le Conseil à prendre des décisions contraignantes pour les parties. Par ailleurs, il a proposé que l'accord de coopération entre les deux organisations signé en 1989 soit actualisé, que leurs réunions périodiques se tiennent à plus haut niveau et que la coopération soit renforcée dans le domaine de l'assistance humanitaire.

Les membres du Conseil se sont félicités du dynamisme de la Ligue des États arabes, partenaire indispensable de l'ONU dans la région. Ils ont relevé que la situation s'était détériorée en Syrie et que le Conseil devait se remobiliser d'urgence pour y remédier. Certains membres ont souhaité que le Communiqué final de Genève soit appliqué. Plusieurs ont déclaré que, s'il était souhaitable de soutenir le monde arabe dans son évolution, il n'en demeurerait pas moins nécessaire d'être attentif à la situation des droits fondamentaux, notamment ceux des femmes et des minorités. Les membres du Conseil ont exprimé des points de vue différents sur l'opportunité de prendre des dispositions juridiques pour sanctionner les propos diffamatoires à l'égard des religions.

Le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2012/20), dans laquelle il a salué les efforts déployés par la Ligue des États arabes pour apporter une réponse internationale aux transformations que connaît la région, il s'est félicité de l'intensification de la coopération entre les deux organisations, a exprimé son soutien à l'action du Représentant spécial conjoint pour la Syrie et a souhaité que la coopération entre les deux organisations soit renforcée dans un grand nombre de domaines d'intérêt commun. Il a déclaré à nouveau son attachement à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, a rappelé ses déclarations à la presse des 12 et 14 septembre relatives aux récents attentats perpétrés contre le personnel et les locaux de représentations diplomatiques, et réaffirmé que de tels actes sont injustifiables, quels qu'en soient les motifs, où qu'ils soient commis et quels qu'en soient les auteurs. Il a également insisté sur le fait qu'il importe de respecter et de comprendre les personnes de toutes religions et convictions et la diversité culturelle partout dans le monde.

Le 24 septembre, lors de consultations plénières tenues sous la présidence du Ministre allemand des affaires étrangères, le Conseil a entendu le premier exposé officiel du Représentant spécial conjoint de l'ONU et de la Ligue des États arabes pour la Syrie depuis sa nomination le 17 août 2012. Ce dernier a informé le Conseil des mesures prises pour préparer les travaux du Bureau de liaison des Nations Unies à Damas et des entretiens qu'il avait eus avec des responsables gouvernementaux et des représentants de la société civile dans la capitale syrienne, au Caire, en Jordanie et à Paris. Il a fait le point sur les conditions de sécurité et la situation humanitaire en Syrie, leurs répercussions sur les États voisins, et l'action qu'il a entreprise en vue d'aider le peuple syrien à s'engager dans une transition politique. Il a demandé au Conseil de lui apporter un appui collectif, uni et durable. Les membres du Conseil se sont félicités d'avoir l'occasion d'évoquer la situation en Syrie avec le

Représentant spécial conjoint après sa visite dans la région. Ils se sont dits gravement préoccupés par la poursuite de la violence dans le pays et ses conséquences sur le plan humanitaire, ainsi que par les risques que cette situation fait peser sur la paix et la stabilité régionales. Ils ont renouvelé leur soutien sans réserve au Représentant spécial conjoint et à l'action qu'il mène dans la perspective d'un cessez-le-feu et d'une transition politique qui réponde aux aspirations légitimes du peuple syrien.

Yémen

Le Conseil a continué de suivre de près la transition engagée au Yémen. Le 13 septembre, il a adopté une déclaration à la presse dans laquelle ses membres ont condamné dans les termes les plus énergiques l'attentat terroriste qui a fait de nombreux morts et blessés le 11 septembre, à Sanaa.

Le 18 septembre, le Conseil a tenu des consultations plénières au cours desquelles le Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Jamal Benomar, a rendu compte de l'évolution des conditions de sécurité et de la situation politique, et le Directeur adjoint de la Division de la coordination et des interventions du Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat, Philippe Lazzarini, de la situation humanitaire. Les membres du Conseil sont convenus que le dialogue national global et ouvert à tous devait commencer sans retard afin d'établir les fondements d'un Yémen stable et unifié. Ils ont également fait part de leur soutien aux mesures de réforme et de restructuration du secteur de la sécurité prises par le Président Hadi. Les membres du Conseil ont dit partager les craintes du Conseiller spécial concernant les tentatives actuelles de sabotage de la transition et, rappelant la résolution 2051 (2012), ils ont souligné qu'il fallait que le Conseil continue de s'intéresser de près à la situation au Yémen. Les membres du Conseil ont fait part de la préoccupation que leur inspirait la situation humanitaire désastreuse que connaissait le Yémen et sont convenus qu'elle exigeait une intervention d'urgence.

Le 28 septembre, le Conseil a adopté une déclaration à la presse dans laquelle il jugeait très encourageantes la réunion ministérielle des Amis du Yémen, tenue le 27 septembre 2012, et la déclaration de ses coprésidents. Dans ce texte, les membres du Conseil ont aussi réaffirmé leur attachement à l'intégrité territoriale, à la souveraineté et à l'unité du Yémen, réitéré leur soutien aux efforts déployés par le Yémen pour franchir les principales étapes du plan de mise en œuvre et demandé à toutes les parties de continuer à respecter le calendrier prévu dans l'accord de transition. Ils ont de nouveau souligné qu'il importait que la conférence de dialogue national se déroule sans exclusive et en toute transparence avec la participation de toutes les parties, y compris les jeunes et les femmes, et se sont félicités que le Secrétaire général et son Conseiller spécial aient poursuivi leur mission de bons offices à l'appui de ce processus. Ils ont ensuite exhorté toutes les parties au Yémen à rejeter l'usage de la violence pour parvenir à leurs fins politiques, à renoncer à toute provocation et à respecter les résolutions 2014 (2011) et 2051 (2012). Ils ont dit être de plus en plus préoccupés par les tentatives d'affaiblissement du Gouvernement d'union nationale au moment où celui-ci s'efforçait d'appliquer l'accord de transition politique et ont réaffirmé qu'ils étaient disposés à envisager l'adoption d'autres mesures, y compris au titre de l'Article 41 de la Charte des Nations Unies, si ces actions se poursuivaient. Ils ont de nouveau demandé à ce que des poursuites soient engagées contre tous ceux qui s'étaient rendus coupables de

violations des droits de l'homme et d'exactions. Ils se sont félicités que les promesses de dons faites à la conférence des donateurs de Riyad et à la réunion des Amis du Yémen aient dépassé 7 milliards de dollars, et que le Gouvernement yéménite ait donné son accord à un cadre de responsabilité mutuelle définissant les engagements réciproques du Gouvernement et des donateurs pour s'assurer que ces ressources supplémentaires viennent bien aider le peuple yéménite. Enfin, ils se sont de nouveau dits profondément préoccupés par la situation humanitaire au Yémen et ont réaffirmé que toutes les parties devaient permettre aux secours humanitaires d'accéder sans entrave et en toute sécurité à l'ensemble du territoire.

Questions générales et thématiques

Le 11 septembre, le Conseil a publié une déclaration à la presse condamnant avec la plus grande fermeté la vague d'attentats terroristes perpétrés dans tout l'Iraq les 8 et 9 septembre, qui ont fait de nombreux morts et de nombreux blessés et provoqué des dégâts matériels au consulat honoraire de France à Nassiriyah.

Le 12 septembre, le Conseil a publié une déclaration à la presse concernant les attaques contre le personnel diplomatique des États-Unis dans laquelle ses membres ont condamné avec la plus grande fermeté l'attaque perpétrée contre la mission et le personnel diplomatiques des États-Unis à Benghazi le 11 septembre, exprimé leur profonde sympathie et présenté leurs sincères condoléances aux victimes de cet acte odieux et à leur famille. Ils ont en outre condamné avec la plus grande fermeté l'attaque perpétrée contre l'ambassade des États-Unis au Caire le 11 septembre, soulignant qu'il importait de traduire en justice les auteurs de ces actes et réaffirmant que ces derniers sont inqualifiables, quels qu'en soient les motifs, le lieu, l'époque et l'auteur. Enfin, ils ont rappelé que l'inviolabilité des locaux des missions diplomatiques et consulaires était un principe fondamental et que les gouvernements hôtes avaient l'obligation de prendre toutes les mesures appropriées afin de les protéger, ainsi que le personnel.

Le 14 septembre, le Conseil a publié une déclaration à la presse sur les attaques perpétrées contre des locaux diplomatiques. Ses membres y ont condamné dans les termes les plus énergiques la série d'attaques violentes commises les 13 et 14 septembre contre les ambassades et consulats d'États Membres dans de nombreux endroits, et exprimé leur profonde préoccupation face à ces attaques, rappelant que la nature même des locaux diplomatiques est pacifique et que l'une des missions principales des diplomates est de promouvoir une meilleure entente entre les pays et les cultures. Ils ont également réaffirmé que ces actes étaient injustifiables, quels qu'en soient les motivations, les lieux où ils ont été commis et les auteurs. Après avoir rappelé que l'inviolabilité des locaux diplomatiques et consulaires est un principe fondamental et que les gouvernements des pays hôtes sont tenus de la garantir, ils ont demandé à toutes les autorités de protéger le personnel et les locaux diplomatiques et consulaires, et de s'acquitter pleinement de leurs obligations internationales à cet égard.

Non-prolifération (République islamique d'Iran)

Le 20 septembre, le Conseil a tenu une séance consacrée aux sanctions contre l'Iran. Le Représentant permanent de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution

1737 (2006), Néstor Osorio, lui a fait rapport, comme il le fait tous les 90 jours. Son intervention a porté sur les travaux du Comité durant la période du 12 juin au 12 septembre. Il a notamment indiqué que le Comité avait reçu plusieurs communications relatives à la mise en œuvre des mesures demandées par le Conseil et qu'il cherchait à obtenir la coopération sans réserve des États Membres pouvant l'aider à en savoir plus sur trois conteneurs renfermant des armes et du matériel connexe découverts et saisis lors d'une inspection effectuée à bord du *Victoria*.

Après avoir entendu le Président du Comité, les membres du Conseil ont soutenu fermement les travaux du Comité et du Groupe d'experts. Certains se sont dits très préoccupés par le fait que l'Iran ne respecte pas les résolutions de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et du Conseil, ainsi que par le programme de missiles balistiques iranien et la fourniture de matériel de guerre à la Syrie. Les mêmes ont exhorté le Comité à agir rapidement et à veiller à l'application systématique des sanctions. D'autres membres du Conseil, favorables à un équilibre entre sanctions et négociations, ont demandé au Comité de s'en tenir strictement à son mandat. En ce qui concerne la question du nucléaire iranien, les membres du Conseil ont déclaré espérer l'obtention par le dialogue d'un règlement positif et pacifique et se sont félicités de la dernière résolution de l'AIEA et des négociations menées par le groupe E3+3.

État de droit

Le 24 septembre, en qualité de Président du Conseil pour le mois de septembre, le Ministre allemand des affaires étrangères a prononcé un discours à la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur « L'état de droit aux niveaux national et international ». Il a rappelé que l'importance cruciale de l'état de droit dans tous les domaines dont traite le Conseil avait été soulignée dans plusieurs déclarations du Président. Il a aussi mentionné les résolutions – thématiques ou portant sur un pays donné – que le Conseil a adoptées depuis 2003, dans lesquelles il est question de l'état de droit à l'échelon international ou national.

Séance d'information par le Département des affaires politiques

Le 17 septembre, dans le cadre de consultations plénières consacrées à un tour d'horizon prospectif, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a évoqué l'assistance électorale offerte par l'Organisation aux États Membres. Son intervention a essentiellement porté sur les grands principes de l'assistance électorale, les enseignements tirés de missions dans ce domaine et l'évolution des phénomènes de violence qui accompagnent les élections.

Le sort des enfants en temps de conflit armé

Le 19 septembre, le Conseil a tenu un débat public consacré au sort des enfants en temps de conflit armé et, plus particulièrement, à la question des sanctions contre les auteurs de sévices et violations perpétrés sur la personne d'enfants. La Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Leila Zerrougui, a présenté le rapport annuel du Secrétaire général (A/66/782-S/2012/261) et informé le Conseil de ses activités; le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, et le Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Anthony Lake, ont ensuite présenté les leurs. Le Président du Centre international pour la justice

transitionnelle, David Tolbert, est également intervenu sur les moyens à mettre en œuvre pour que les auteurs d'infractions sur la personne d'enfants en temps de conflit armé rendent compte de leurs actes.

Les membres du Conseil ont appuyé avec force les activités du système des Nations Unies relatives au sort des enfants en temps de conflit armé et souligné l'importance du rôle de la Représentante spéciale. Certains se sont inquiétés que le rapport du Secrétaire général englobe des situations dont le Conseil n'est pas saisi.

Dans la résolution 2068 (2012) qu'il a adoptée par 11 voix pour et 4 abstentions, le Conseil s'est à nouveau déclaré disposé à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour protéger les enfants en temps de conflit armé.
